# Plan de développement

## Cycle de vie du projet

### Facteurs de succès et risques liés au projet

### Description des facteurs de succès

* Implication des futurs utilisateurs
* Support des dirigeants
* Expérience du chef de projet
* Objectifs et spécifications claires
* Echéances courtes
* Attentes réalistes

**Identification des risques majeurs sur le projet**

* Manque d ’information de l’utilisateur
* Manque d ’exigences du maître d’ouvrage
* Manque de ressources du maître d’œuvre
* Manque de soutien des dirigeants
* Expérience insuffisante du Maître d’œuvre concernant le métier du client
* Dépendances externes du maître d’œuvre (trop de sous-traitance)
* Turn-over des équipes
* Mauvaise estimation des charges
* Suivi de projet inadapté
* Modifications non contrôlées

**Précision des actions préventives intégrées dans le plan de développement**

* Mise en place comité utilisateurs
* Mise en place comité de projet
* Mise en place comité de pilotage
* Mise en œuvre d’un PQP
* Contrôle des plannings et mesure d’avancement régulières>

### Indicateurs

**Indicateurs de succès**

* Nombre d’anomalies identifiées
* Nombre d’anomalies résolues à vérifier
* Pourcentage d’anomalies non soldées
* Pourcentage d’anomalies résolues à tester
* % des ambassades équipées
* Nombre de demandes supplémentaires

**Indicateurs de suivi du projet**

* % de fonctions analysées
* % de fonctions développées
* % de fonctions recettées
* Pour chaque fonction : % de consommation initiale prévues
* Pour chaque fonction : % d’estimation d’avancement réel
* Pour chaque fonction : nombres de questions utilisateurs sans réponse

**Indicateurs de suivi des risques**

* Pour chaque fonction : % de test non réalisable
* Pour chaque fonction : % de test réalisable mais non conformes
* Pour chaque fonction : % de tests conformes

# Plan de gestion

## Méthodes et outils de la conduite de projet

## Planning général

### Diagramme de Gantt

INSERER GANTT

# Assurance qualité

## Méthodes et outils

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Méthode / outil** | **Objet** | **Phase concernée** |
| Méthode Six Sigma | Amélioration permanente de la qualité | Toutes |
| Méthode AMDEC | Suivi des défaillances | Supervision |
| SMART | Fixation d’objectifs | Planification |

## Procédures de contrôle et d’actions correctives

### Réunions des structures de projet

Le contrôle global du projet est à la charge des différentes structures du projet. Il est organisé dans le cadre des réunions périodiques de celles-ci. Chaque réunion de structure fait l’objet d’un ordre du jour (qui peut être implicite) et d’un compte-rendu.

### Procédures de contrôle et d’avancement

Pour contrôler l’état d’avancement du projet, lors de ses réunions périodiques, chaque structure du projet, à son niveau, entend le rapport d’avancement du responsable approprié et s’en réfère au diagramme de Gantt et au calendrier d’avancement du projet aux différents niveaux.

### Approbation des comptes-rendus

Pour toute réunion, un compte rendu écrit et succinct sera rédigé et approuvé par chaque partie. En cas d’absence de validation écrite du compte-rendu par les parties, le document est considéré comme approuvé définitivement après un délai d’une semaine à dater de la remise du document aux parties (validation tacite).

### Réception des résultats

Les délivrables constituent les résultats factuels du projet. A ce titre ils sont soumis à la procédure de validation. Le contrôle du respect du planning de remise est du ressort de la structure habilitée à valider le document résultat. Leur acceptation est formalisée par la signature d’un bon de livraison.

### Droits de modification du Plan Qualité de Projet

Toute structure peut, lors de l’une de ses réunions et dans la limite de ses responsabilités, modifier le Plan Qualité de Projet. Cette modification est alors rapportée dans le compte-rendu de la réunion et insérée dans le Plan Qualité de Projet dès l’approbation du compte-rendu.

### Responsabilités des organismes participants au projet

Toute question relative à la responsabilité quant aux résultats devra être réglée au sein des structures mises en place dans le projet. Les organismes s'engagent conjointement et fermement sur les moyens et la démarche mis en œuvre dans le projet afin d'en assurer la qualité. L'ensemble de ces dispositions est notifié dans le présent document intitulé Plan de Qualité du Projet.